

# **SIAME**

## **Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels**

### **Electriques**

Société Anonyme au capital de 14.040.00 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

RC : B1126321997 ; MF : 011723QAM000

### **AVIS DE CONVOCATION**

#### **Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires**

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 02 Juin 2016 à 09 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015 ;
- 2 - Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015 ;
- 3 - Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015 ;
- 4 - Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- 5 - Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- 6 - Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME
- 7 - Lecture et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015 ;
- 8 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2015 ;
- 9 - Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2015 ;
- 10 - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2015 ;
- 11 - Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- 12 - Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions ;
- 13 - Pouvoirs pour formalités.

**Le Président Directeur Général**

**Mongi Jelassi**

# الشركة الصناعية للأجهزة و الآلات الكهربائية

## «سيام»

شركة خفية الإسم رأس مالها 14.040.000 دينار

المنطقة الصناعية قربالبية 8030

س ت : B1126321997 ، م ج : 011723QAM000

## إستدعاء إلى الجلسة العامة العادية للمساهمين

إن السادة المساهمين مدعوين لحضور الجلسة العامة العادية المقرر انعقادها يوم الخميس 02 جوان 2016 على الساعة التاسعة صباحا و ذلك بمقر المعهد العربي لرؤساء المؤسسات، الكائن بدار المؤسسة، الشارع الرئيسي نهج بحيرة تركانا - 1053 ضفاف البحيرة - تونس، للنظر في جدول الأعمال التالي :

- 1- التلاوة و المصادقة على تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2015؛
- 2- تلاوة التقرير العام و الخاص لمراقب الحسابات المختوم في 31 ديسمبر 2015؛
- 3- التلاوة و المصادقة على القوائم المالية و تقرير النشاط لشركة "سيام" المختومة في 31 ديسمبر 2015؛
- 4- التلاوة و المصادقة على الإتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية؛
- 5- توزيع نتيجة السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2015 ؛
- 6- التلاوة و المصادقة على تقرير نشاط مجمع "سيام"؛
- 7- التلاوة و المصادقة على القوائم المالية المجمعة لمجمع "سيام" المختومة في 31 ديسمبر 2015؛
- 8- تلاوة تقرير مراقب الحسابات المتعلق بالقوائم المالية المجمعة لمجمع "سيام" المختومة في 31 ديسمبر 2015؛
- 9- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة في تصرفهم للسنة المحاسبية 2015؛
- 10- تحديد منحة الحضور لفائدة أعضاء مجلس الإدارة؛
- 11- تجديد مهام مراقب الحسابات؛
- 12- إعلام المساهمين بتجاوز العتبات في رأس مال الشركة و سير عملية إعادة شراء الأسهم الذاتية؛
- 13- منح نفوذ للقيام بالإجراءات القانونية.

الرئيس المدير العام

المنجي الجلاصي

# SIAME

## Assemblée Générale Ordinaire du 02 Juin 2016

### Projet de Résolutions

#### **Première résolution :**

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2015, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, le dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

#### **Deuxième résolution :**

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2015 et entendu lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, les dits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

#### **Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

#### **Quatrième résolution :**

Le poste résultats reportés, présente un solde de 2.007.595,040 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2015 s'élevant à 2.130.080,110 dinars comme suit :

|   |                      |
|---|----------------------|
| Résultat net de l'exercice  | 2.130.080,110        |
| Résultats reportés ex 2013  | 517.588,662          |
| Résultats reportés ex 2014  | 1.490.006,378        |
| <b>Total</b>  | <b>4.137.675,150</b> |
| Réserve légale 5%   | 0,000                |
| Réserve spéciale de réinvestissement  | 250.000,000          |
| <b>Solde</b>  | <b>3.887.675,150</b> |
| Dividendes à distribuer (0,120 dinar /action) à prélever sur :              |                      |
| - le Report à nouveau de l'ex 2013 (en franchise de la retenue à la source) | -505.440,000         |
| - le Report à nouveau de l'ex 2014 (soumis à la retenue à la source)        | -1.179.360,000       |
| Report à nouveau ex 2013 (non soumis à la retenue à la source)              | 12.148,662           |
| Report à nouveau ex 2015 (soumis à la retenue à la source)                  | 2.190.726,488        |

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,120 Dinar par action soit un montant total de 1.684.800,000 Dinars, à prélever à hauteur de 505.440,000 Dinars sur le report à nouveau de l'exercice 2013, soit 0.036 Dinar par action, qui sera exonéré de la retenue à la source de 5% et le reliquat de 1.179.360,000 Dinars, sur le report à nouveau de l'exercice 2014 en partie et sur le résultat de l'exercice 2015 pour le reliquat, soit 0.084 Dinar par action et qui sera soumis à la retenue à la source de 5%.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du ..../..../2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Cinquième résolution :**

Après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe SIAME de l'exercice clos le 31/12/2015, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Sixième résolution :**

Après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2015 (bilan, état de résultat, flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Septième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Huitième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Administrateurs, un montant forfaitaire net de Trois Mille Dinars (3.000,000 Dinars), par administrateur, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Neuvième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « BDO Tunisie », société d'expertise comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Adnen ZGHIDI, pour une période de 3 ans expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2018, en tant que Commissaire Aux Comptes de la SIAME, ainsi que de ses états financiers consolidés conformément à l'article 471 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Dixième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuil dans le capital de la Société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Onzième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, reconduit l'autorisation de racheter et de revendre les propres actions de la société et autorise expressément le Conseil d'Administration, à acheter et à revendre les actions propres de la société, et lui délègue, en conséquence les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.

**Douzième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des présents.